

**FACULTÉ D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

**RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DU PROGRAMME DE  
BACCALAURÉAT EN KINÉSIOLOGIE**

**PAR LE CEP-KIN  
COMPOSÉ DE :**

**Marc Bélisle**, président du CEP, professeur à la FEPS;

**Jean Hamel**, professionnel de recherche à la FEPS et représentant des milieux de pratique professionnelle;

**Lucie Laflamme**, représentante des personnes chargées de cours à la FEPS;

**Martin Montminy**, étudiant de 2<sup>e</sup> année au baccalauréat en kinésiologie, concentration en encadrement sportif;

**Jean Roy**, professeur à la Faculté d'administration, membre externe;

**Martin Roy**, professeur à la FEPS;

**Marilaine Savard**, étudiante en 3<sup>e</sup> année au baccalauréat en kinésiologie, concentration en activité physique et mieux-être;

**Catherine Vallières**, conseillère pédagogique au Service de soutien à la formation (SSF)

**Lise Fafard**, coordonnatrice des stages pour le programme de baccalauréat en kinésiologie, Service des stages et du placement (SSP);

**Georges-B. Lemieux**, secrétaire du comité, professeur associé à la retraite.

**SHERBROOKE  
24 AVRIL 2012**

# Table des matières

1.	Identification du programme, du Département et de la Faculté.....	1
1.1.	Identification du programme .....	1
1.2.	Identification du département .....	1
1.3.	Identification de la faculté .....	1
2.	Sommaire de la description du programme de baccalauréat en kinésiologie .....	1
2.1.	Destinataires du programme .....	1
2.2.	Finalité et objectifs du programme .....	1
2.3.	Régime des études et d'inscription .....	3
2.4.	Structure du programme .....	3
2.5.	Éléments importants de l'évolution de ce programme dans les dix dernières années.....	4
3.	Le processus d'autoévaluation.....	5
3.1.	Le prédiagnostic.....	6
3.1.1.	La synthèse des forces et des faiblesses identifiées durant le prédiagnostic .....	6
3.1.2.	Les principales questions provenant du prédiagnostic de la Faculté et de l'Université .....	11
3.1.2.1.	Questions provenant du prédiagnostic .....	11
3.1.2.2.	Questions provenant de la Faculté .....	12
3.1.2.3.	Questions provenant de l'Université.....	12
3.1.3.	Approbation du prédiagnostic par le Conseil de faculté.....	12
3.2.	L'évaluation ciblée .....	13
3.2.1.	L'évaluation périodique du baccalauréat en kinésiologie et le Projet d'innovation en formation (PIF) : la dynamique de deux dossiers en complète interaction .....	13
3.2.2.	Les modifications apportées à la méthodologie proposée dans le prédiagnostic et utilisées dans l'évaluation ciblée .....	14
3.2.3.	Les principales réponses aux questions et les recommandations .....	15
3.2.3.1.	Les finalités de formation (questions provenant de l'Université) : recommandations .....	15
3.2.3.2.	Le quoi? (questions provenant de la Faculté et du prédiagnostic) : recommandations et suggestions.....	16
3.2.3.3.	Le comment? (questions provenant de l'Université et du prédiagnostic): recommandations et suggestion .....	18

3.2.3.4. Le pour qui? (questions provenant du prédiagnostic) : recommandation et suggestions .....	19
3.2.4. Approbation de l'évaluation ciblée par le Conseil de faculté.....	20
4. L'évaluation externe .....	21
4.1. Identification des évaluateurs externes et moment de la visite.....	21
4.2. Points marquants de l'avis de ces experts.....	21
5. Rapport final d'évaluation .....	23
5.1. Approbation du rapport final d'évaluation par le Conseil de faculté .....	26
6. Les décisions institutionnelles .....	26

# **1. Identification du programme, du Département et de la Faculté**

## **1.1. Identification du programme**

Le programme qui sera évalué est le programme de baccalauréat en kinésiologie (B. Sc.).

## **1.2. Identification du département**

Ce programme est associé au département de kinanthropologie.

## **1.3. Identification de la faculté**

Ce programme est sous la responsabilité de la Faculté d'éducation physique et sportive.

# **2. Sommaire de la description du programme de baccalauréat en kinésiologie**

## **2.1. Destinataires du programme**

Le programme s'adresse aux personnes qui désirent éventuellement pratiquer la profession de kinésiologue. Nous accueillons essentiellement des étudiantes et des étudiants qui ont obtenu leur diplôme d'études collégiales (filière préuniversitaire ou professionnelle).

## **2.2. Finalité et objectifs du programme**

La finalité du programme est de former des personnes aptes à pratiquer avec compétence la profession de kinésiologue dans un environnement de plus en plus complexe et variable.

En appui à cette finalité, les objectifs du programme permettent à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir les compétences générales et spécifiques propres à un intervenant en kinésiologie;
- d'acquérir la compétence générale transversale favorisant son processus de professionnalisation et, de façon plus spécifique, les compétences liées à la communication, au travail d'équipe, à l'éthique, à l'esprit d'analyse et de synthèse et à la capacité d'intégration dans les milieux professionnels;
- d'acquérir la compétence générale favorisant sa capacité d'intervention dans la pratique de l'activité physique et, de façon plus spécifique, les compétences liées à la prescription de programmes en fonction de différentes clientèles, à l'encadrement de séances en groupe ou individuelles, à l'application de diverses méthodes d'entraînement physique, à l'évaluation de l'efficacité des programmes, à l'application d'une planification auprès de participants sportifs, à l'encadrement de séances de développement technique et tactique, à l'élaboration de stratégies en gestion du stress et à l'application de stratégies en modification du comportement;
- d'acquérir la compétence générale favorisant sa capacité de gérer et d'administrer des projets en activité physique et sportive ainsi que sa capacité de s'initier au processus de développement de sa propre entreprise;

- d'acquérir la compétence générale et les compétences spécifiques sous-jacentes au niveau de l'intervention particulière dans l'un ou l'autre des deux domaines suivants :
  - en activité physique et mieux-être : pouvoir appliquer diverses méthodes de conditionnement physique, encadrer des séances impliquant des adultes affectés d'une condition aiguë ou chronique, prévenir et corriger certains problèmes en milieu de travail;  
OU
  - en encadrement sportif : pouvoir appliquer une planification auprès de participantes ou de participants sportifs inscrits dans la poursuite de l'excellence, encadrer des séances de développement technique et tactique auprès de ces mêmes participants sportifs, superviser l'action pédagogique du personnel d'entraînement.

### **2.3. Régime des études et d'inscription**

Le régime d'études est le régime coopératif à temps complet.

Quant au nombre d'étudiantes et d'étudiants pour chacun des deux domaines d'application, il est déterminé par la disponibilité des milieux de stage.

### **2.4. Structure du programme**

Le programme de 1<sup>er</sup> cycle est à temps complet. Il comporte 90 crédits en 6 sessions d'études et 3 sessions de stages coopératifs obligatoires. Il offre 70 crédits de tronc commun, dont 67 obligatoires et 3 crédits au choix.

De plus, le programme permet le choix entre deux concentrations :

- concentration en activité physique et mieux-être (20 crédits);
- concentration en encadrement sportif (20 crédits).

Il est important de mentionner que ce programme, dans sa version actuelle, est le résultat de nombreux changements, plutôt mineurs pourrions-nous dire, depuis son implantation en 1998.

### **2.5. Éléments importants de l'évolution de ce programme dans les dix dernières années**

- La finalité et les objectifs n'ont pas été modifiés, malgré les changements apportés au programme et les modifications présentes dans notre société et dans notre profession.
- Une spécialisation légèrement plus importante a pris place, car les concentrations sont passées de 15 crédits à 20 crédits.
- L'ajout de cours de didactique des activités physiques (activités cyclistes, activités de relaxation et de marche, aquaforme et aquajogging, méthodes Pilates, etc.) mieux adaptés aux besoins de l'intervention et de la population ainsi que l'ajout de certains cours théoriques est maintenant nécessaire.
- L'ajustement mineur du nombre de crédits de certains cours, selon leur importance relative et les besoins de la formation.
- L'ajustement de la séquence des activités pédagogiques, en fonction de la logique de la formation et de la présence des stages coopératifs.

### 3. Le processus d'autoévaluation

À la demande de la Faculté (lettre de M<sup>me</sup> Joanne Sarrasin, doyenne intérimaire à la FEPS, le 20 février 2008), M. Martin Buteau, vice-recteur aux études, accepte de devancer d'une année l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en kinésiologie (5 mars 2008).

Le comité de direction de la Faculté approuve la formation du comité d'évaluation du programme de baccalauréat en kinésiologie (CEP-KIN) (septembre 2008). Il sera formé de :

- Marc Bélisle, président du CEP, professeur à la FEPS;
- Jean Hamel, membre, professionnel de recherche à la FEPS et représentant des milieux de pratique professionnelle;
- Lucie Laflamme, membre, représentante des personnes chargées de cours à la FEPS;
- Martin Montminy, membre, étudiant de 2<sup>e</sup> année au baccalauréat en kinésiologie, concentration en encadrement sportif;
- Jean Roy, membre, professeur à la Faculté d'administration, membre externe;
- Martin Roy, membre, professeur à la FEPS;
- Marilaine Savard, membre, étudiante en 3<sup>e</sup> année au baccalauréat en kinésiologie, concentration en activité physique et mieux-être;
- Lise Lafrance, membre, conseillère pédagogique au Service de soutien à la formation (SSF);
- Lise Fafard, membre, coordonnatrice des stages pour le programme de baccalauréat en kinésiologie, Service des stages et du placement (SSP);
- Georges-B. Lemieux, secrétaire du comité, professeur associé à la retraite.



La première rencontre du CEP-KIN a eu lieu le 21 octobre 2008.

Il est important de mentionner qu'aucune évaluation d'accréditation ou d'agrément n'est réalisée parallèlement à cette évaluation institutionnelle. Cependant, dans le cadre du développement de cette jeune profession et de sa fédération, une recommandation a été acceptée lors de la dernière assemblée générale de la Fédération des kinésologues du Québec (FKQ, mai 2009), soit la naissance d'un Conseil National de la kinésiologie (CNK) en réponse à la demande exprimée par l'assemblée générale annuelle 2008, dans le but d'uniformiser la formation universitaire et de répondre aux besoins du milieu. Ce conseil sera formé de la Conférence québécoise des représentants universitaires en éducation physique et kinésiologie (CQRUEP) et de trois représentants de la FKQ.

### **3.1. Le prédiagnostic**

#### **3.1.1. La synthèse des forces et des faiblesses identifiées durant le prédiagnostic**

Ces éléments sont présentés sous forme de tableau, en suivant les différents thèmes que l'on retrouve dans la production du prédiagnostic.

- Le programme, **dans sa version actuelle**, est le résultat de nombreux changements, plutôt mineurs qui ont été réalisés depuis son implantation en 1998. Ces changements avaient comme objectif principal de maintenir ce programme « à jour » et « de qualité ».
- Ce programme semble correspondre aux **besoins exprimés par la société** et les organismes professionnels. Cependant, notre société est dans un cycle de profonds changements et elle devra faire appel à des kinésologues

adaptés à ces nouveaux besoins, dans différents domaines : le domaine de l'éducation, le domaine de la santé, le domaine du travail, les milieux du sport et du loisir. Il faut aussi considérer la situation de la FKQ et sa demande de reconnaissance auprès de l'Office des professions du Québec. En conséquence, quels seront donc les profils de sortie qui devront être favorisés? Devons-nous former des généralistes, des spécialistes ou toute autre formule?

- **Quels sont les éléments qui caractérisent notre programme, comparativement aux autres universités du Québec**, et devons-nous renforcer nos caractéristiques particulières, c'est-à-dire en accentuant la recherche d'un équilibre entre la formation disciplinaire (savoirs) et la formation pratique (savoir-faire et savoir-être), la valorisation du domaine de l'intervention, la formation pratique par le biais des stages coopératifs et des activités pédagogiques de didactique? Devons-nous mettre l'accent sur d'autres profils de sortie tels le domaine de travail ou l'intervention auprès des personnes âgées, dans laquelle notre Faculté a déjà une expertise reconnue, ce qui pourrait nous démarquer encore plus?
- L'analyse **des besoins de formation dans le domaine d'études ou de recherche** tend à indiquer que notre programme de baccalauréat est généralement en adéquation avec le domaine des savoirs, savoir-faire et savoir-être, décrits dans différentes références pertinentes à ce domaine, du moins dans les champs de pratique visés par ce programme. Il faudra cependant continuer à travailler sur les aspects suivants : l'approfondissement

des savoirs essentiels à cette formation, la nécessité de dispenser les contenus dans une perspective d'interaction multidisciplinaire, l'arrimage avec les exigences de la FKQ et des autres organismes d'accréditation et la mise à profit d'une approche « recherche » plus importante et aussi mieux arrimée avec les orientations de recherche de nos collègues de la Faculté.

- L'examen de l'adéquation avec **les orientations de l'Université et celles de la Faculté** s'avère très positif. Il faudra continuer à améliorer l'utilisation des stages coopératifs comme outils de formation et poursuivre la mise en place de l'approche par compétences et du « parcours de professionnalisation ». Il faudrait vérifier et même renforcer les collaborations possibles avec différents partenaires institutionnels telles la Faculté de médecine et des sciences de la santé, la Faculté des lettres et sciences humaines, la Faculté d'éducation ainsi que la Faculté d'administration et le Service des sports et de l'activité physique (SSAP).
- De façon générale, il semble que **les compétences visées** soient atteintes, en fonction des orientations du programme et en adéquation avec la définition de la profession ainsi qu'avec les besoins attendus par la société. Il faudra pousser l'analyse pour mieux vérifier le degré d'atteinte de ces compétences et poursuivre le questionnement quant à la contribution du régime coopératif.
- Les **données relatives à l'admission** sont bonnes, comme le démontrent les critères suivants : nombre de demande d'admission, pourcentage d'acceptation des offres, pourcentage d'inscription, qualité de la CRC, provenance des candidats et répartition selon le sexe. Il semble qu'il serait

possible d'améliorer certains aspects : la qualité des dimensions physique, motrice et expérientielle des candidats, la qualité des dossiers scolaires, la persévérance et le taux de diplomation. Une recherche de moyens appropriés serait donc nécessaire à la réalisation de cette tâche.

- Dans **l'examen des contenus, parcours de formation et cohérence interne du programme**, il ressort, selon les étudiantes et étudiants, à la suite de leur stage I – II – III, que la formation est généralement adéquate sur le plan du déploiement des activités et sur celui des compétences travaillées pour le travail à réaliser lors de leurs stages coopératifs. Par contre, d'autres remarques soulèvent les problématiques de formation en prévention et réadaptation, en formation scientifique et en intervention auprès des jeunes, et ce, dans certains domaines spécialisés, tels que les maladies cardiovasculaires, le diabète, la déficience intellectuelle, la maladie mentale, et autres, ce qui soulève le problème du moment ainsi que le problème du type de stage coopératif, ainsi que du niveau de formation réalisé par l'étudiant. Tout ceci soulève la nécessité d'un travail approfondi des profils de sortie pour permettre la formation d'un kinésiologue compétent.
- Quant à **la qualité de l'enseignement et des apprentissages**, les opinions recueillies indiquent que les différents intervenants du programme (responsables, comité de programme, professeurs et personnes chargées de cours, professionnels impliqués dans le programme) travaillent de façon assidue à l'amélioration des différentes dimensions traitées dans cette

section. Certaines dimensions de l'évaluation des apprentissages devraient être travaillées : l'évaluation des compétences dans un parcours de professionnalisation, la révision du format des examens, la mise en place de l'évaluation formative et la note de passage.

- **La qualité de l'encadrement** est positive sur plusieurs dimensions : accès facile à la direction, proximité avec les étudiants, bonne qualité des rapports professeurs-étudiants et dimension humaine fortement remarquée. Par contre, des améliorations pourraient être mises de l'avant : accélérer le processus de prise de décision et améliorer les liens avec le Service des sports et de l'activité physique.
- **La qualité et la quantité des ressources** allouées au programme : sur le plan des ressources humaines, l'analyse confirme la qualité indiscutable du personnel. Il faudrait étudier comment mieux intégrer et encadrer les personnes chargées de cours, dont le nombre est important. Quant aux ressources matérielles, des démarches administratives devront être faites pour les améliorer. Il faudra vérifier les ressources humaines disponibles pour livrer ce programme, dans une perspective de « parcours de professionnalisation et de développement des compétences professionnelles ».
- Selon les données recueillies, **la qualité de la gestion du programme** est perçue très positivement : accès facile à la direction, administration souple, proximité avec les étudiants et prise en compte de l'opinion des différents intervenants impliqués dans ce programme. Il faudrait cependant que l'on

trouve les moyens nécessaires pour accélérer le processus de prise de décision.

Dans la section qui suit, la lectrice ou le lecteur pourra trouver les conséquences de ce prédiagnostic, mais cette fois, sous la forme de questions qui feront l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre de l'évaluation ciblée.

### **3.1.2. Les principales questions provenant du prédiagnostic de la Faculté et de l'Université**

#### 3.1.2.1. Questions provenant du prédiagnostic

3.1.2.1.1. **Le « quoi? »**, c'est-à-dire qu'il faut faire une étude approfondie des profils de sortie potentiels dans l'avenir de ce programme. Quelle est la « substance du futur kinésiologue »? Désirons-nous former des généralistes ou des spécialistes? Dans quels milieux de pratique orienterons-nous ce programme et/ou ses concentrations compte tenu de l'évolution très importante des champs de pratique?

3.1.2.1.2. **Le « comment? »**, c'est-à-dire que nous devons nous questionner sur les modalités de formation que nous allons privilégier. L'approche par compétences semble la voie à privilégier conjointement à la mise en place d'un parcours professionnalisant. Ces modalités de formation nécessiteront une approche-programme. Les trois stages représentant des éléments clés de ce « comment? », pourrions-nous améliorer l'intégration de ceux-ci dans les mécanismes de réalisation du processus de formation?

Quels seront les processus et mécanismes d'évaluation des compétences professionnelles sélectionnées?

3.1.2.1.3. **Le «pour qui?»** concerne les profils d'entrée de nos étudiantes et étudiants. Qui devrions-nous admettre au sein de notre programme, en fonction des orientations choisies? Sera-t-il nécessaire de repenser les exigences d'admission, les mécanismes de celle-ci?

3.1.2.2. Questions provenant de la Faculté

3.1.2.2.1. Quels seront les milieux de pratique que nous prioriserons compte tenu de l'impossibilité de tous les couvrir?

3.1.2.2.2. En fonction de ces milieux de pratique, y aura-t-il lieu de « personnaliser » davantage les parcours de formation?

3.1.2.3. Questions provenant de l'Université

3.1.2.3.1. Comment ce programme tiendra-t-il compte des finalités de la formation institutionnelle?

3.1.2.3.2. Comment les stages coopératifs pourraient-ils être mieux intégrés dans le parcours de formation?

### **3.1.3. Approbation du prédiagnostic par le Conseil de faculté**

Le rapport de prédiagnostic du CEP-KIN fut approuvé par le Conseil de faculté à sa réunion du 25 août 2009.

## **3.2. L'évaluation ciblée**

En début de présentation des travaux et conclusions de l'évaluation ciblée, il est important de soumettre à l'attention des lecteurs deux facteurs qui ont influencé fortement la réalisation de cette deuxième phase de l'évaluation périodique du programme de kinésiologie.

### **3.2.1. L'évaluation périodique du baccalauréat en kinésiologie et le Projet d'innovation en formation (PIF) : la dynamique de deux dossiers en complète interaction**

Pendant toute la durée des travaux d'évaluation, deux dossiers ont cheminé en complète interaction : l'évaluation périodique du baccalauréat en kinésiologie et la réalisation d'un Projet d'innovation en formation (PIF, 2008-2009) sous le thème de : « Démarche réflexive portant sur la mise en œuvre d'un parcours de professionnalisation pour le baccalauréat en kinésiologie ». À ce projet (PIF), un financement particulier était associé, ce qui a permis de pousser plus loin les différentes études. Ce premier projet a été suivi d'un deuxième PIF (2010-2011), également financé, dont l'objectif était de procéder au « développement d'un parcours de professionnalisation ».

Ces deux dossiers, qui portent essentiellement sur le même programme, les mêmes problématiques, la même clientèle et les mêmes intervenants ont donc évolué en parallèle, mais avec des jonctions fréquentes et positives pour chacun. Lors de ces travaux, les différentes ressources et réflexions ont été mises en commun : professionnels en kinésiologie, experts, professionnels de l'Université, étudiantes et étudiants, professeurs et professeures, direction de la Faculté, personnes chargées de cours, membres du comité de programme, documentation, production de documents de travail, etc.



### **3.2.2. Les modifications apportées à la méthodologie proposée dans le prédiagnostic et utilisées dans l'évaluation ciblée**

Le CEP-KIN a apporté des changements importants à la méthodologie proposée lors de la rédaction du prédiagnostic. Il est apparu essentiel aux membres du CEP-KIN de l'indiquer au tout début du rapport d'évaluation ciblée.

La raison majeure de ces changements méthodologiques se rapporte au fait que la dynamique des deux dossiers (évaluation du programme et PIF) présentée plus haut a favorisé la mise en commun des ressources, des méthodologies et des résultats. En effet, les travaux du PIF (consultations diverses, tables rondes, analyses de la documentation, réflexions approfondies, etc.) ont généré beaucoup d'informations pertinentes et directement en lien avec le travail du CEP-KIN, et plus particulièrement avec les dimensions du « quoi? » et du « comment? ». C'est donc avec l'accord de tous les membres du CEP-KIN qu'il a été décidé de modifier la méthodologie proposée dans le rapport de prédiagnostic. Lors de ces changements, le CEP-KIN a porté une attention particulière à conserver la rigueur et la qualité qui étaient recherchées dans l'évaluation ciblée. Le Pr Claude Dugas, un des évaluateurs externes, mentionne d'ailleurs dans son avis sur la méthodologie que : « [...] il ne fait aucun doute que l'ensemble du processus présenté dans le guide d'application du Secrétariat de l'évaluation périodique a été suivi avec rigueur ». Il ajoute aussi que : « [...] L'étendue des consultations me semble adéquate et les documents consultés sont suffisamment nombreux ».

### **3.2.3. Les principales réponses aux questions et les recommandations**

Dans cette section, les recommandations et suggestions répondant aux questions identifiées précédemment seront présentées en suivant les thèmes qui ont été traités dans l'évaluation ciblée :

- les finalités de formation (questions provenant de l'Université);
- le « quoi? » (questions provenant de la Faculté et du prédiagnostic);
- le « comment? » (questions provenant de l'Université et du prédiagnostic);
- le « pour qui? » (questions provenant du prédiagnostic).

#### **3.2.3.1. Les finalités de formation (questions provenant de l'Université) : recommandations**

##### Recommandation n°1

S'assurer, au moment de réviser le programme, que chacune des activités pédagogiques contribue au développement des deux finalités de formation suivantes : les liens théorie-pratique et la conceptualisation.

##### Recommandation n°2

Identifier des moyens efficaces et réalistes d'améliorer la compétence en français, autant à l'oral qu'à l'écrit, dans le respect de la politique facultaire et universitaire sur la langue.

À cette première dimension de la compétence linguistique, il faudrait ajouter le développement d'une compétence raisonnable de la capacité à lire l'anglais.

3.2.3.2. Le quoi? (questions provenant de la Faculté et du prédiagnostic) : recommandations et suggestions

Recommandation n°1

Orienter la modification du programme vers la formation d'un kinésologue qui sera en mesure d'oeuvrer avec compétence dans les diverses situations professionnelles (SP) identifiées, et qui sont fondamentales à l'exercice de la profession.

Dans l'établissement de ce processus de formation, il sera important de donner la possibilité aux étudiantes et aux étudiants de personnaliser et d'approfondir leur profil de sortie en fonction de leurs aspirations professionnelles et de leurs passions.

Recommandation n°1.1

Utiliser les paramètres (axes, milieux de pratique, clientèles, approche biopsychosociale) identifiés en lien avec les situations professionnelles (SP) énumérées dans le « modèle général » présenté dans la section n°2 de cette question, afin de préciser les profils de sortie qui seront retenus dans le programme de formation professionnelle du kinésologue.

Porter une attention particulière à la présentation et à l'acquisition des savoirs portant sur les dimensions musculo-squelettiques de l'être humain.

Recommandation n°1.2

Retenir les milieux de pratique professionnelle et les clientèles visées à l'intérieur du programme de formation sur la base de leur adéquation avec les critères de sélection suggérés.

### Recommandation n°1.3

Choisir, en fonction de la formation professionnelle du kinésologue, les compétences associées aux situations professionnelles (SP) décrites dans le « modèle général » présenté dans la section n°2 de ce dossier, auxquelles seront associées des compétences transversales comme la communication et l'éthique.

Dans la perspective de la précision du « quoi? », voici maintenant **deux suggestions** que le comité d'évaluation du programme en kinésiologie (CEP-KIN) juge bon de formuler à l'endroit des différentes instances de la Faculté. Bien qu'elles n'aient pas la même portée que les recommandations qui précèdent, le CEP-KIN pense que ces mesures permettraient de faciliter l'arrimage du programme avec les réalités du milieu.

#### Suggestion n°1

Identifier clairement les facultés, les programmes, les personnes-ressources et les services qui sont en lien avec les divers aspects de notre programme et de nos situations professionnelles (SP) et établir une stratégie de collaboration avec ces partenaires, dans le respect de nos orientations.

#### Suggestion n°2

Poursuivre, dans la perspective de développement de ce programme, notre collaboration étroite autant avec la FKQ qu'avec les autres universités, dans la mesure du possible et dans le respect de nos valeurs et orientations institutionnelles, par rapport aux projets de développement de notre profession et au processus de professionnalisation proposé par la FKQ.

3.2.3.3. Le comment? (questions provenant de l'Université et du prédiagnostic):  
recommandations et suggestion

Recommandation n°1

Mettre en œuvre une approche à la formation de type « parcours de professionnalisation » et s'assurer de la collaboration et de l'implication des professeurs, des personnes chargées de cours et de la direction de la Faculté.

Recommandation n°2

Consolider, de concert avec le SSP, les efforts entrepris pour améliorer la contribution des stages coopératifs dans le processus de formation, tout en tenant compte de suggestions déjà formulées.

Pour ce faire, le CEP recommande de s'appuyer sur les suggestions énoncées par le groupe de travail du CEP-KIN qui provenaient en partie du document « Programme d'innovation en formation aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles » (P. Gauthier, L. Fafard et al., 2006.).

Recommandation n°3

Définir, au moment de réviser le programme, une stratégie qui permettra de favoriser la persévérance de nos étudiantes et de nos étudiants tout au long de leur programme.

Dans cette perspective, la qualité de l'encadrement demeure une dimension très importante; la persévérance des clientèles assure un financement positif de la Faculté et une économie d'énergie, le travail n'étant pas toujours à recommencer.

Dans la perspective de la précision du « comment? », voici maintenant **une suggestion** que le comité d'évaluation du programme en kinésiologie (CEP-KIN) juge bon de mentionner aux différentes instances de la Faculté. Bien qu'elle n'ait pas la même portée que les

autres recommandations, le comité pense que cette mesure permettrait de renforcer un aspect jugé essentiel, soit celui de l'encadrement de nos étudiantes et de nos étudiants.

### Suggestion

Conserver, au sein de la Faculté, un souci constant pour assurer un encadrement de qualité pour nos étudiantes et nos étudiants.

Pour ce faire, il serait nécessaire de développer un plan facultaire structuré.

3.2.3.4. Le pour qui? (questions provenant du prédiagnostic) : recommandation et suggestions

### Recommandation

Revoir, au terme de la révision du programme, les critères de sélection des candidats au programme de baccalauréat en kinésiologie, les définir plus précisément et déterminer la pondération de chacun dans le processus, afin de choisir des candidats et candidates dont les caractéristiques correspondront à l'approche et aux orientations du programme.

Il pourrait être nécessaire de former un groupe de travail qui réfléchira en profondeur sur les différentes dimensions de cette recommandation et s'assurera que les modifications qui seront apportées tiendront compte des caractéristiques du programme révisé.

Dans la perspective de la précision du « pour qui? », voici maintenant **trois suggestions** que le comité d'évaluation du programme en kinésiologie (CEP-KIN) juge bon de mentionner aux différentes instances de la Faculté. Bien qu'elles n'aient pas la même portée que la recommandation principale, le comité évalue que ces mesures permettraient de renforcer un aspect jugé essentiel, soit la sélection de nos étudiantes et de nos étudiants.

### Suggestion n°1

Il serait essentiel de maintenir la condition actuelle d'admission telle que formulée : « La condition générale d'admission à un programme de 1<sup>er</sup> cycle est le diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; une personne peut également être admise si la Faculté lui reconnaît des acquis suffisants ».

### Suggestion n°2

Selon les données disponibles, l'établissement d'une capacité d'accueil qui pourrait varier entre 80 et 90 étudiantes et étudiants annuellement semble favorable au maintien d'un programme de qualité, considérant les ressources dont nous disposons.

### Suggestion n°3

Il faudrait déterminer un nombre (ou un pourcentage) d'étudiantes et d'étudiants lors de l'admission afin de compléter le contingent fixé, selon les catégories suivantes : les étudiants collégiaux, les étudiants universitaires et les personnes ayant une expérience antérieure pertinente.

#### **3.2.4. Approbation de l'évaluation ciblée par le Conseil de faculté**

Le rapport de l'évaluation ciblée du CEP-KIN fut approuvé par le conseil de faculté à sa réunion du 11 mars 2011.

## **4. L'évaluation externe**

### **4.1. Identification des évaluateurs externes et moment de la visite**

Dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en kinésiologie, deux experts externes ont été invités à visiter notre Faculté : le Pr Claude Dugas, Université du Québec à Trois-Rivières et le Pr Marc Bélanger, Université du Québec à Montréal. Cette visite a eu lieu le 7 octobre 2011.

### **4.2. Points marquants de l'avis de ces experts**

D'entrée de jeu, les experts externes mentionnent que le baccalauréat en kinésiologie représente un programme de bonne qualité et, qu'en ce sens, leurs observations et suggestions viseront plutôt à le bonifier. De plus, à la lecture de leur rapport, il nous apparaît que les experts externes sont en accord avec l'ensemble des recommandations proposées dans le rapport d'évaluation ciblée, notamment le développement du parcours de professionnalisation.

Les évaluateurs externes ont donc fourni de nombreuses suggestions fort pertinentes qui supportent et même renforcent les observations, les analyses et les recommandations présentées par le CEP-KIN dans le rapport d'évaluation ciblée.

Voici les principaux domaines sur lesquels les observations et suggestions des évaluateurs portent :

- Continuer le travail entrepris visant à améliorer la qualité du français, autant à l'oral qu'à l'écrit.
- Développer une compétence raisonnable à lire l'anglais.
- Mettre à niveau (augmenter) les exigences des travaux scolaires de tous les cours.



- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer les compétences au travers des situations professionnelles (SP) sélectionnées, ce qui favorisera la précision des profils de sortie des futurs kinésologues.
- Poursuivre l'amélioration des liens entre les stages coopératifs et le programme de kinésiologie; ces stages coopératifs demeurent une marque de commerce de ce programme et un outil important dans la formation.
- Informer de façon constante les différents partenaires de ce programme des résultats de l'évaluation du programme, des recommandations ainsi que des projets de modification. Sensibiliser les professeurs et les chargés de cours aux changements qui affecteront les activités pédagogiques de ce programme renouvelé, ainsi que les collaborations qu'ils devront réaliser dans une approche programme.
- Examiner la possibilité et la pertinence de séparer complètement les cours communs aux deux programmes de baccalauréat de la FEPS (EPS et KIN), car, pour mettre en œuvre une approche à la formation de type parcours de professionnalisation, il faudra nécessairement que toutes les activités pédagogiques soient contextualisées en fonction de situations professionnelles propres à la réalité des kinésologues. Cette suggestion est très bien accueillie par le CEP-KIN et fera l'objet d'une nouvelle recommandation.

En résumé, bien que le CEP-KIN ait pris la décision de ne pas modifier les recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation ciblée à la suite des rapports des évaluateurs externes, il a cependant décidé d'ajouter une recommandation dans la section n° 3, le « comment? », qui sera formulée ainsi : éliminer les cours du tronc commun offerts aux étudiants

des deux baccalauréats, autant les cours théoriques que les cours de didactique, afin de faciliter le processus de contextualisation et d'intégration théorie-pratique pour les étudiantes et les étudiants du programme de baccalauréat en kinésiologie.

## **5. Rapport final d'évaluation**

Dans le processus général d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en kinésiologie, une première étape fut franchie lors de la production du rapport de prédiagnostic. Bien que ce rapport ait souligné la valeur du programme et les moyens mis en place, tels les stages coopératifs, il a également identifié plusieurs questions qui méritaient une analyse plus approfondie, dont les réponses et leur mise en œuvre auraient pour effet d'améliorer ce programme et de le mettre à jour par rapport à la réalité du Québec et au développement professionnel en kinésiologie. Ces diverses questions ainsi que celles de la Faculté et de l'Université ont été approfondies dans la deuxième étape de l'évaluation périodique, soit « l'évaluation ciblée ».

*Une première question* importante était de savoir si ce programme prenait en compte les finalités institutionnelles de formation. Elle a donc fait l'objet d'une vérification qui a mis à profit de nombreux partenaires liés directement au programme, lors de plusieurs rencontres de travail.

Les résultats indiquent clairement que le programme actuel couvre bien la majorité des finalités recherchées. Cependant, il devrait voir à favoriser l'amélioration de la langue française, ainsi que la capacité à lire l'anglais. De plus, un travail systématique devrait être entrepris dans l'ensemble des activités pédagogiques afin d'améliorer la réalisation des liens théorie-pratique et

la capacité de conceptualisation, dans une perspective de formation professionnelle. Deux recommandations ont donc été formulées dans cette perspective.

*Une deuxième question* essentielle était celle portant sur le « quoi? », c'est-à-dire le ou les profils de sortie des professionnels en kinésiologie que le programme allait privilégier. Compte tenu de la jeunesse de la profession, de l'absence d'un ordre professionnel chapeautant ses activités et de son développement incessant et important, les travaux du CEP-KIN devaient donc tenter de préciser les différents paramètres à considérer dans la définition de la réalité actuelle et même future de cette profession. Les travaux du CEP-KIN ainsi que ceux du PIF (Programme d'innovation à la formation) ont permis l'étude de différentes thématiques essentielles à la réponse à la question « quoi? », comme : les clientèles, les milieux d'intervention, les situations professionnelles et les compétences nécessaires, les principaux savoirs (savoir-faire, savoir-être et savoir-faire-faire) ainsi que l'énoncé d'un « modèle général » de formation et les méthodes pédagogiques appropriées. Ces paramètres devront être considérés dans le choix des orientations de notre programme, telles les situations professionnelles (SP) dans lesquelles agissent généralement les kinésioles en situation de pratique professionnelle. La recommandation principale de cette section s'énonce comme suit :

*Orienter la modification du programme vers la formation d'un kinésioles qui sera en mesure d'oeuvrer avec compétence dans les diverses situations professionnelles (SP) identifiées et fondamentales à l'exercice de la profession.*

*La troisième question* portait sur le « comment? », c'est-à-dire les modalités de formation de nos futurs diplômés, l'approche et la structure du programme. Les travaux du CEP-KIN et du PIF ont démontré qu'une approche de type « parcours de professionnalisation » pourrait être implantée en utilisant les situations professionnelles (SP) identifiées qui ont été validées par

plusieurs professionnels et qui sont en adéquation avec les compétences visées par la FKQ. Cette approche permet également l'utilisation des stages coopératifs, qui sont déjà implantés dans notre programme, et la possibilité de maximiser leur potentiel. Diverses méthodes pédagogiques devront être adaptées afin de favoriser l'intégration théorie-pratique et la capacité de conceptualisation. Enfin, il est évident qu'un travail important devra être réalisé concernant la définition et la mise en place des processus d'évaluation des « agir avec compétence » dans les situations professionnelles retenues. Plusieurs recommandations et suggestions ont été émises. Voici la première et la plus importante :

*Mettre en œuvre une approche à la formation de type « parcours de professionnalisation » et s'assurer de la collaboration et de l'implication des professeurs, des personnes chargées de cours et de la direction de la Faculté.*

Enfin, dans le processus « d'évaluation ciblée », *une quatrième question* met l'accent sur l'étude du « pour qui? », c'est-à-dire la définition des profils d'entrée des candidates et des candidats, ainsi que la définition du processus justifiant cette admission dans le programme. Une étude plus approfondie du profil de sortie de nos étudiants actuels et aussi de ceux des autres universités a permis de proposer le maintien des conditions actuelles quant au DEC exigé. Il est cependant apparu qu'il nous faudrait réviser autant le test d'admission et ses constituantes que la présence de certains autres éléments possibles comme une entrevue, ainsi que la valeur relative de chacun des éléments servant à l'admission. À la suite de cette réflexion, une recommandation a été formulée :

*Revoir, au terme de la révision du programme, les critères de sélection des candidats au programme de baccalauréat en kinésiologie, les définir plus précisément et déterminer la*

*pondération de chacun dans le processus de sélection, afin de choisir des candidats dont les caractéristiques correspondront à l'approche et aux orientations du programme.*

À la suite de la réalisation de l'ensemble de ce processus d'évaluation, incluant les suggestions fournies par les évaluateurs externes, il est possible d'affirmer que le programme actuel est tout à fait valable et que les propositions de modification issues de cette évaluation de programme feront en sorte de l'améliorer de façon significative. Nous formerons donc un kinésologue professionnel ayant une préparation générale et large, pouvant être appliquée dans les situations professionnelles usuelles avec compétence, auprès de diverses clientèles et dans divers milieux.

### **5.1. Approbation du rapport final d'évaluation par le conseil de faculté**

Le rapport final d'évaluation du CEP-KIN fut approuvé par le conseil de faculté à sa réunion du 11 mars 2013.

## **6. Les décisions institutionnelles**

Le rapport final, le plan de réalisation des recommandations et le résumé de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation physique et sportive lors de sa séance du 11 mars 2013.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études, chargé des dossiers d'évaluation périodique, en mars 2013. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université. Le comité a aussi reconnu la qualité et la pertinence du programme.

Le rapport d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en kinésiologie, le plan de réalisation des recommandations, le résumé de l'évaluation et les rapports des experts externes ont été soumis au conseil des études lors de sa séance du 17 avril 2013.

Lors de sa réunion du 29 mai 2013, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en kinésiologie de la Faculté d'éducation physique et sportive, sous réserve de l'acceptation par le comité de direction des suites qui en découlent, et a confié à la Faculté d'éducation physique et sportive la responsabilité d'assurer les suites appropriées à ce plan.

Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes